



# LES INONDATIONS A L'ARBRESLE : UNE FATALITE ?

Lors des dernières élections municipales, notre liste a été la seule à rappeler le risque encouru par les crues des rivières.

«ASSURONS LA SECURITE DES RIVERAINS CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS : Protégeons les riverains contre les risques d'inondations de la Turdine et de la Brévenne. Relance de la commission extra municipale «rivières». Mise en sécurité d'une partie de la rue Claude Terrasse subventionnée par le nouveau Contrat de Rivière. Relance des études pour l'amélioration de l'écoulement des crues ...» (Extrait de notre programme à consulter en intégralité sur notre site : [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org))

## LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE RIVIERES

**L**  
**E** 1995-2001 : La municipalité dirigée par Jean CHEVALIER crée la commission extra-municipale «rivières». Celle-ci a eu en charge la réalisation de 7 études hydrauliques qui ont mis en évidence le problème du «verrou hydraulique» provoqué par le sous dimensionnement de la section d'écoulement du pont de la RN7 et la mise en charge probable, sous l'effet des embâcles, des passerelles de la Place Sapéon et de la Belle Meunière. De ces études ont également découlé des propositions concrètes de mise en sécurité de la rue Claude Terrasse et de la place Sapéon (voir article sur l'analyse des crues à l'Arbresle sur [www.larbresle-encommun.org](http://www.larbresle-encommun.org)).

2001-2008 : La nouvelle municipalité de gauche supprime la commission «rivières».

**D**  
**O** Lors du Conseil municipal du 12 décembre dernier, les élus de notre groupe ont amèrement regretté ne pas avoir été mieux informés des conséquences de la crue du 2 novembre dernier. En revanche, et par souci de l'intérêt général, notre groupe a accepté, en la personne de Jean-Louis MAHUET, d'assurer l'animation de la nouvelle commission extra municipale «rivières». Celle-ci sera opérationnelle courant janvier 2009.

## **NON ! Les inondations à l'Arbresle ne sont pas une fatalité**

Il faut, qu'ensemble, citoyens et élus,  
nous nous mobilisions pour sécuriser davantage encore nos rivières.

### QUELQUES PISTES DE REFLEXION POUR AMELIORER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES

- S**  
**I**  
**E**  
**R**
- Les études faites et arrêtées en 2001 sont-elles confortées ou remises en cause par les derniers événements ? Si elles sont remises en cause, tirons-en des conséquences : Quelles sont les incidences sur les documents d'urbanisme ?
  - Le traitement de l'évènement a permis l'application du plan communal «inondation». Il paraît nécessaire d'en faire une évaluation précise pour en corriger les dysfonctionnements.
  - La vallée de la Turdine en amont de L'Arbresle (emplacement actuel du stade) peut-elle être considérée et traitée comme une vraie zone d'expansion des inondations ? Dans ce cas, la digue de la Turdine perdure t'elle en l'état pour un écoulement habituel et ordinaire des eaux ou devient-elle une vraie digue de protection des zones bâties (aire des gens du voyage, bâtiments sportifs, salle Claude Terrasse) ?
  - La protection des biens communaux et des habitants doit être renforcée dans les zones touchées. Les aménagements prévus par le contrat de rivières doivent être réalisés voire améliorés si nécessaire.
  - Il est indispensable de mettre en place une réelle politique de captage et de rétention des eaux de pluie dans toutes les communes des deux bassins versants.
  - Il est nécessaire de recenser tous les rejets directs en rivière et évaluer leur incidence sur l'aggravation des crues.

En conséquence, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être mis en chantier de toute urgence, sans attendre la publication du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). En effet, les décisions à prendre par la commune ne dépendent pas toutes de ce PPRI qui peut parfois avoir bon dos pour éviter de prendre certaines décisions difficiles.

